

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY Secretariat

P. O. Box 3243

and Water FIRE AND W

APRICAINE

Secretariat B. P. 3243:

· a Addis Ababe of Wil work

CM/1225 (XXXIX) ANNEXE.

CONSETL DES PINISTRES TRENIE NEUVIENE SESSION GRDINAIRE FEVRIER 1984 ADDIS ABEBA - ETHIOPIE

> CONTENTAIRES DU SECRETARIAT SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DES VERTFICATEURS EXTERNES SUR LES COMPTES DU SECRETARIAT POUR L'EXERCICE 1982/83

COMMENTAIRES DU SECRETARIAT SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES SUR LES COMPTES DU SECRETARIAT POUR L'EXERCICE 1982/83

PARAGRAPHE A : LES RESSOURCES

Il y a eu une mauvaise compréhension des dispositions de l'article 20 du Règlement financier par le Conseil des Vérificateurs. En effet, l'excédent de recettes dont parle cet article doit effectivement être versé au fonds de roulement. Or, les fonds reçus des Bureaux régionaux proviennent de la vente de publications et divers et ont été prévus au budget 1981/82. Ces fonds ont été reçus au début de l'exercice 1982/83 et c'est à bon droit qu'ils ont été imputés à l'exercice 1981/82.

PARAGRAPHE IV : RELEVE DES CONTRIBUTIONS EN DOLLARS AU 31 MAI 1983

Bonne note a été prise de la recommandation faité par le Conseil des Vérificateurs Externes et le rapport spécial retraçant l'état des contributions depuis l'année 1972/73 sera préparé et soumis au Conseil des Ministres en février 1984 comme suggéré.

PARAGRAPHE 3 : LES RECETTES DIVERSES

La situation des billets d'avion non utilisés fait l'objet d'une longue procédure au niveau des services comptables des Compagnies aériennes si bien qu'il est difficile d'avoir une situation notte arrêtée au 31 Mai 1983 qui est la fin de l'exercice financier.

Méanmoins les efforts déjà entrepris seront poursuivis en ce sens.

PARAGRAPHE E. : FONDS SPECIAUX

Il est regrettable que les mêmes vérificateurs ne viennent pas chaque année pour procéder à la vérification des comptes de l'Organisation. En effet, c'est le même Conseil des Vérificateurs Externes composé certes d'autres membres qui, l'année précédente avait recommandé la fermeture de ces comptes spécieux compte tenu de leur nombre élevé. Le Secrétariat n'a fait que mettre en oeuvre cette recommandation du Conseil des Vérificateurs Externes.

PARAGRAPHE D : FONDS DE ROULEMENT

Le Secrétariat a pris bonne note de la recommandation du Conseil des Vérificateurs Externes et propose que le montant du fonds de roulement soit porté à 800.000 dollars américains.

PARAGRAPHE 2 : PREVISIONS NON REALISEES

Le nécessaire sera fait à l'avenir pour ce code 213 conformément à la recommandation du Conseil des Vérificateurs Externes.

PARAGRAPHE 3 : LES OBLIGATIONS

Le Secrétariat a toujours fait tout ce qui est en son pouvoir pour régler les factures relatives à un exercice financier dans le cadre de cet exercice ou au cours de la période complémentaire. Mais malheureusement il n'est pas possible de recevoir des fournisseurs et des prestataires de services toutes les factures avant le 31 mai ou avant le 31 août. C'est pourquoi il est nécessaire de geler des crédits pour régler ces factures une fois qu'elles sont envoyées.

PARAGRAPHE 4 : LES AVANCES RECOUVRABLES

La recommandation du Conseil des Vérificateurs Externes sera mise en oeuvre et le problème sera posé au Conseil des Ministres par l'intermédiaire du Comité Consultatif.

PARAGRAPHE I : MECANISATION

Les recommendations faites par le Conseil des Vérificateurs Externos seront mises en oeuvre.

PARAGRAPHE II: LES INVENTAIRES

Bonne note a été prise de la recommandation du Conseil des Vérificateurs Externes et le Secrétariat la mettra én oeuvre.

PARAGRAPHE 2 : CONTRIBUTIONS RECUES ET SOMMES VERSEES À LA COMPAGNIE D'ASSURANCES

Des démarches sont déjà entreprises auprès de la Compagnie d'assurances en vue d'obtenir tous les états concernant les sommes versées et le montant dû à chaque fonctionnaire côtisant.



ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY Secretariat P. O. Box 3243

מתיפנה שפוח

ORGANIZATION DE L'UNITE AFRICAINE

Secretariet B. P. 3243:

· Addis Ababa . . .

CM/1225 (XXXIX) ANNEXE IV

CONSEIL DES MINISTRES TREMTE NEUVIETE SESSION ORDINAIRE MEVRIER 1984 ADDIS ABEBA - ETHIOPIE

> COMMENTATRES SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES SUR LES COMPTES DU BUREAU INTERAFRICAIN DES RESSOURCES ANIMALES (IBAR)

> > NAIROBI

Ref. FIN/4

26 octobre 1983

COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES SUR-LES COMPTES DU BUREAU INTERAFRICAIN DES RESSOURCES ANIMALES (IBAR)

NAIROBI

Le Rapport de Vérification établi par le Conseil des Vérificateurs Externes sur le bureau de Nairobi pour la période allant du 1er juin 1982 au 31 mai 1983 est parvenu à l'IBAR le 28 septembre 1983. Suite à votre telex No SG 1685 daté du 26 octobre 1983, nos commentaires sont les suivants :

1. Portée de la vérification

Pas de commentaire

- 2. Attestation de vérification
 - Pas de commentaire
- 3. Recettes
 - (a) Pas de commentaire
 - (b) Not€
 - (c) Le Livre de Recettes sera tenu comme recommande.
- 4. Crédits budgétaires et Dépenses
 - (a) Code 500 503 Communications

Pas de commentaire

Code 601 - Commissions bancaires et Timbres fiscaux

Pas de commentaire

Code 605 - Livres et Services de bibliothèque

A l'avenir, toutes les mesures seront prises en vue d'éviter des dépassements au titre de ce code.

- (b) Noté
- (c) Le recrutement d'un autre agent comptable soulagerait effectivement le personnel comptable de l'IBAR dont la tâche est écrasante. Cela réduirait également les diverses carences observées par le Vérificateur Externe.

Quant à l'utilisation d'un livre de compte pour enregistrer toutes les transactions, il convient de noter que certaines transactions ne peuvent pas être immédiatement inscrites dans ce Livre. Dans le cas du Code 605 (Livres et Services de Bibliothèque) et du Code 606 (Abonnements aux Journaux et Périodiques) par exemple, il faut d'abord écrire à la banque pour lui demander d'établir une traite au nom du bénéficiaire. Etant donné que les factures peuvent être libellées en n'importe quelle devise (pas en dollar nécessairement) et que le taux du dollar varie d'un jour à l'autre, il est possible de connaître la somme d'argent à débiter du compte de l'IBAR, à moins de recevoir un Avis de la banque; ce qui prend beaucoup de temps.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, un Livre de Recettes sera tenu tel que recommandé.

Toutes les mesures seront prises afin de passer les écritures dans les registres appropriés dès que les transactions auront été analysées et autorisées.

5. Registre des avances

Les observations faites ont été notées pour l'avenir.

6. Avances recouvrables

Au moment où nous écrivons, le Secrétariat! Général a déjà remboursé toutes les avances à l'IBAR. Cependant nous attendons encore que la CSTR de lagos rembourse ses dettes.

7. Magasins

Les modalités recommandées par le Vérificateur Externe en vue d'améliorer la tenue des registres et documents comptables sont en train d'être exécutées.

8. Carnet de recettes

L'Assistant Administratif a actuellement instauré un Registre intitulé "Carnet à souche de Recettes" tel que recommandé. Ce Registre est tenu conformément aux recommandations.

Drie P.G. AAtang .



ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY Secretariat P. O. Box 3243

March Bothowsh 5" 8 67" strait " 10"

ORGANIZATION DE L'UNITE منابة الرحدة الأثرية AFRICAINE Secretariat B. P. 3263:

. Addis Ababa & Will with .

CII/1225 (XXXIX) ANNEXE VI

CONSEIL DES MINISTRES TREMTE NEUVIENE SESSION ORDINATRE FEVRIER 1984 ADDIS ABEBA - ETHIOPIE

COMMENTAIRE RELATIF AU RAPPORT DES VERIFICATEURS EXTERNES

COMPTES DU FOND GENERAL

COMPENTAINE RELATIF AU RAPPORT DES VERIFICATEURS ES LIBERS

COMPTES DU FOND GENERAL:

4. RECETTE :

Revenus divers :

Le montant qui devrait compenser les dépenses de l'année précédente était effectivement EU\$2 923 25 et non EU\$1 240 41 tel que mentionné dans le rapport du Bureau. Par conséquent, le solde restant comme étant bénéfice réalisé sur la vente de voiture est ramené à EU\$30 36 au lieu de EU\$1 719 20 d'où la somme totale de revenus divers est de EU\$9 928 33 et non EU\$ 11 617 17.

5. PETITE CAISSE :

Comme nous l'avons toujours fait remarquer, le solde restant de la petite caisse n'est pas déposé, à la fin de l'amnée, sur le compte en banque. Car pour qu'une telle opération soit faite, il faudrait que la banque Centrale donne d'abord son accord. Malhaureusement, il faut beaucoup de temps pour obtenir un tel accord et, de plus, il est difficile de demander un accord pour une somme non connue à l'avance.

6. CHEQUES ANNULES (a) et (b) :

Nous accordons une attention particulière à ces remarques et recommandations. Tout d'abord, tout un chèque annulé est, partir de maintenant, consigné sur le Journal afin de faciliter le contrôle si de tels chèques sont joints soit au bordereau d'ajustement ou à la souche du Carnet de chèques.

...

7. DEPENSES

Nous avons introduit nos demandes, en février 1983, auprès du Secrétariat Général, pour le virenent de toutes les rubriques où apparaissent principalement un dépassement de crédit à la fin de l'exercice. Nous donnons ci-après les détails:

Rubrique	<u>Titre</u>	Excédent	Demande de	Virement
203 (Indemnité d'installation	8 938 80	· <u></u> -8 938	80 ·
20,8	Remboursement de frais médicaux	3 080 29	3 000	00 _{kg} , ,
213	Indemnité d'ajustement de poste	12,531 90	~ ^13 697	co ·
703	Achat de matériel de bureau	356 95	2000 4 320	•

Le Comité Consultatif ne s'était pas réuni pour exeminer cette demande (voir demande de virement F/1/2/Vol.III/69 du 03/02/83):

203 - Indemnité d'installation: Le montant prévu par le budget, sous cette rubrique, est de 6 000 00 SEU. En plus de la somme de 11 701 90 versée au Vérificateur Interne et aux personnes à sa charge, une sonne de 3 236 90, correspondent aux 13 derniers jours des 60 jours auxquels il a droit, né lui a pas encore été versée.

Denande de Virement: 8 938 80

NB: Le Secrétariat Général (voir telex SG 1245 du 8/8/83 a autorisé le payement de la somme en suspens de 3 236 90EUS: Par conséquent, nous avons pagé ou Vérificateur interné la somme sus-mentionnée.

208 - Frais Médicaux: Nous avons dépensé beaucoup sous coute rubrique du fait de l'évacuation, pour soins, en France de l'épouse du fonctionnaire chargé de l'information et les frais engagés par son décès.

213 - <u>Indemnité</u> <u>d'ajustement de Poste</u>: La somme prévue par le budget s'élevant à 68 503 00 EU ne suffisait pour couvrir les dépenses engendrées par l'indemnité de l'ajustement de Poste qui est règlementaire.

Les autres excédents sont les suivants :

- 204 Indermité de Personne à charge : Excédent EUS461, 47. Le nontant de 15 000 EUS prévu par le budget n'a pas suffi pour couvrir les dépenses réelles en raison du fait que le Bureau a eu du personnel supplémentaire et des personnes à leur charge qui n'ont pas été prévu lorsque le budget a été préparé.
- 402 Entretien du matériel : Excédent: EU\$419 32. En raison de la vétusté de certaines machines, des dépenses supplémentaires d'entretien et de réparation ont été encourues, par conséquent, la sonne de 2 000 00 EU\$ prévue par le budgev n'a pos suffi à couvrir les frais engagés.
- 500 Frais de Telex: Dépassement de 832 20 EUS. Le dépassement a été engendré par le fait que la réunion du Comité de Libération a été reporté. Le noyen le plus rapido pour informer les Etats nembres de cet, ajournement était le telex sans pour autant oublier que la date de l'ajournement était très proche de la date initialement prévue. On ne pouvait pas faire autrement.
- 703 <u>Matériel de Bureau</u> : Dépassement de 356 95EU\$. Le dépassement de 356 95EU\$ était dû à l'achat de compresseurs pour les bureaux et ce pour créer les monditions idéales de travail pour le personnel. Le bureau ne peut rien pour les prix du narché pour des articles qui ne sont pas disponibles localement.

8. AVANCES DIVERSES:

- (i) Ethiopian Air Lines: 1 645 58EU\$. Cette somme représente le renboursement des billets d'avion et de MCO non utilisés. In compagnie enet des Notes de crédit pour ce renboursement et nous utilisons ces notes de crédit pour le règlement de factures en suspons.
- (ii) <u>Gouvernement Zaïros</u>: 6 951 67 EU\$. Cette sorme correspond au solde des dépenses engagées pour abriter la 38ème Session du Comité de Libération; le Secrétariat après avoir fait le bilan des recettes et dépenses, trouve que le Gouvernement Zaïrois à un solde créditeur de 1 103 83 EU\$ et ce après que les ajustement nécessaires furent portés.
- (iii) Le Gouvernenent Marocain : 1 142 00 EUS. Cette sorme représente les frais de billets et de per dien du personnel qui a servi le Conseil des Minitres et la Conférence au Sormet de 1972. Le Socrétariat général (voir lettre INSP/RSO/14/086/81 datée du 21/1/81) a promis de recouvrer cette somme du Royaume du Maroc mais jusqu'à présent, rien n'a été recouvré. Considérant le fait que la de te renonte à plus de dix ans, nous proposons au Comité Consultation de bien vouloir supprimer cette somme.
- (iv). <u>Le Gouvernement Tanzanien</u> : EUS14-813-37. Cette sonne est composée de deux éléments :
 - (a) Montant dû par l'AAWC (Le Congrès Pan africain des Fermes): 11 904 62 EUG.
 - Cette somme roprésente les dépenses engagées par le Comité de Libération de 11CUA, au non de cette Organigation, au cours de la Conférence, tenue du 24 au 31 juillet 1972, à Dar-es-Salaan.

- Le Gouvernement Tanzanien n'est que partiellement responsable, dans le sens que l'Organisation des Fermes tanzaniennes (UWT) a abrité le Congrès Panafricain des Fermes. Le secrétariat a été sollicité pour servir la Conférence et ce sur ordre et garantie du Ministère des Affaires étrangères de la Tanzanie.
- Après avoir vérifié les anciens dossiers, nous avons renarqué qu'une sonne de 7 385 49EUS a été reçue par le Secrétariat en guise d'une partie du payement de la dette. Malgré le fait qu'un reçu officiel (Nº 1019 daté du 12/12/1973) et un accusé de réception (LC/AANC/1/43 daté du 12/12/73) aient été énis pour ladite sonne, le nontant figurant au passif de l'AANC n'a pas été proprenent rectifié, en ce moment là, dans les livres comptables.
- Par conséquent, en tenent compte du paye ent de 7 385 49 EU\$, le nontant récl à recouvrer est de 4 519 13EU\$ et non 11 904 62EU\$ combe ca été précédement montionné.
- Nonobstant les offerts déployés par le Socrétariat pour recouvrer le restant de ladite some, le dette n'a janais été acquittée.
- Le Comité Consultatif voudrait-il bion, du fait que cette dette remonte à plus de 10 ans, la supprimer également.
 - (b) Il s'agit d'une sonre de 2 908 75 EUS en suspens qui date depuis la tenue de la 16ème Session du Comité de Libération (1970). La 16ème Session a été en réalité abrité par la Tanzanie au non de la Zambie. Les efforts déployés, à la fois par le Secrétariat et le Himistère des Affaires étrangères de la Tanzanie à Dar-es-Salaan,

pour recouvrer ladite somme, furent vains. Dix ons se sont
écoulés et il n'y a pas ou le moindre progrès pour recouvrer
le montant sus-indiqué. Mous proposons au Comité Consultatifide bien vouloir supprincr cette dette.

the first of the second

- (v) <u>Banque Nationale de Commerce</u>: 8 000 00 EUS. Cette somme provient de l'annulation de traites bancaires. La question est bien résolue maintenant puisque la Banque a crédité la somme sus-mentionnéesur le compte du Secrétariat.
- (vi) Supreme Gasoline Services : EUST 077 59. Il s'agit d'un dépôt d'argent pour garantir notre approvisionnement en carburant avec cette compagnie à crédit.
 - (ii) P. Sonda: EU\$516 00. Cette somme représente la réclanation faite pour un billet d'avion au non de M. P. Sonda, billet payé par le Gouvernement Zaïrois mais qui n'a pas été utilisé par conséquent cette somme revient à l'actif du Gouvernement Zaïrois qui a abrité la 38ème Session du Conité de Libération. Nous evons apporté les corrections nécessaires au niveau des chiffres (voir paragraphe (ii)).
 - (iii) Yenu Stationary: EU8333 33. Cette compagnie a fait faillite. Le nontant sus-nontionné doit être par conséquent rayé.
 - (iv) M.C. Carr (EUS 450 00). Malgré nos efforts déployés depuis longtemps pour récouvrer cette some ils n'ont jamais abouti, nous vous suggérons par conséquent de supprimer également cette soine.

· "我们,不是不

COMPTE DU FONDS SPECIAL

- 9. RECETTE: La situation ne peut s'améliorer que si tous les États membres s'acquittent de leurs obligations règlementaires vis-è-vis du Fonds Spécial.
- 10. (a) Les corrections ont été faites_
 - (b) Les entrées sur le Journal ont été ajustées en consequence.
- 11. (a) Nous avons pris acte de la recommandation qui sera appliquée pour la préparation et la présentation des budgets à venir du Fonds Spécial après approbation du Comité de Libération
 - (b) En juin 1982, le poste de fonctionnaire des Finances était encore vacant. Cependant, le bordereau de voyage a été signé par le comptable adjoint qui était présent à ce noment là.
 - (c) Article: "Perte sur le change" de 722 56 EUS no figurait pas sur la fiche. Au fait, il n'y avait pas de fiche pour ce genre de compte. Cette situation anormale a été rectifiée et nous enrégistrons maintenant les pertes occasionnées par les opérations de change.
 - (d) Le nontant de 23.18 EUS constitue purement et simplement une perte au niveau du change et non de commissions bancaires (code 37).
 - (e) A l'instar des autres compagnies aériennes, Air Tamania considère les billets d'avion comme un reçu, par conséquent ils n'énettent pas d'autres reçus aux clients. Hous avons obtenu les reçus de l'ANC, de CCNRICO, le SMAPO et de notre bureau à Maputo.
 - 12. (a) 1. Nous avons pris acte de la recommandation. Les ajustements pour transférer le solde créditeur à la rubrique recettes diverses ont été faits.

CM/1225 (XXXIX) Annexe VI Page 8

- 2. Le somme a été vorsée au Fonds Général, en juin 1983, et par conséquent, il n'y a plus de solde.
 - 3. Nous avons pris acte et une action scra entreprise en conséquence.
 - 4.5.6. Il s'agit de soldes fréquents, en suspens, dûs par personnel. Plusieurs de ces avances en suspens ont été déjà récupérées (Kiporza, Ma. Yúsuf, S. Isnail) tandis que d'autres anciennes avances seront récupérées aussitôt que possible et après que de rechercher adéquates aient été entreprises.
 - L'avance en suspens dûe par Coates Brothers (58 37EU\$) qui est une conpagnie kényane a été payée à notre bureau CAU/IB.R de Nairobi et co d'après leur lettre qui nous a été envoyée.
 - Le montant en suspons (4 381 70FUS dû par le Secrétariat Général à été récouvré. En ce sens que ladite somme a été versée sur le compte du Fonds Général puis elle à été versée sur le Fonds Spécial afin de compenser l'avance en question.
- 13. SUPREME GASCLINE: Nous avons pris acte de la recommandation mais au fait il s'agit d'une garantie qu'on dépose auprès de cette compagnie pour notre approvisionnement à crédit en carburant. Si nous retirons cette garantie, cela signifierait qu'on ferme le compte avec la station d'essence.



ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY Secretariat P. O. Box 3243

2887 mes-wa

ORGANIZATION DE L'UNITE عفلة الوحدة الأفريق AFRICAINE Secretarist B. P. 3243:

. Addis Ababa & Wil

CM/1225(XXXXX)

ANNEX VII

COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT DES VERIFICATEURS EXTERNES SUR LES COMPTES DU BUREAU SOUS_REGIONAL DU COMITE DE COORDINATION POUR LA LIBERATION DE L'AFRIQUE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MAI 1983

COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT DES VERIFICATEURS EXTERNES SUR LES COMPTES DU BURFAU SOUS-REGIONAL DU COMITE DE COORDINATION POUR LA LIBERATION DE L'AFRIQUE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MAI 1983

INTRODUCTION

1. Ime B. Entaile - Vérificatrice Externe du Botswana a procédé, entre le 15 août et 22 août 1983, à la vérification des comptes du bureau susmentionné. Au moment de son départ, la Vérificatrice Externe nous a laissé un projet de rapport pour lecture. Le rapport définitif nous est parvenu le 26 septembre 1983. Suite à votre télégramme, il a été préparé des commentaires sur les points soulevés dans le rapport.

FONDS GENERAL

2. a) Recettes

Nous confirmons que nous devons encore recevoir un solde de 72.325,00 E.U. comme subvention.

b) Petite caisse

Il est regrettable que la somme de 73,59 \$ E.U. n'ait pas été déposée en banque contrairement au règlement. Notre explication reste la même que celle de la Vérificatrice Externe. La seule façon pour nous de respecter le règlement serait que nous soyions autorisés à ouvrir un compte en monnaie locale.

c) Revenus divers provenant de la fluctuation des monnaies

Nous sommes désolés de retarder la mise en oeuvre de la directive,
cependant, des efforts seront déployés en vue de normaliser les
choses.

d) Contrôle interne

Bien que la proposition de la Vérificatrice Externe concernant les vérifications par sondage soit tout à fait acceptable, nous sommes d'avis que cela ne nous aidera pas beaucoup tant la situation de la main-d'oeuvre restera la même. Notre problème réside dans le fait qu'il n'y a que deux signataires, et que nous sommes par conséquen, obligés de signer les documents à l'avance lorsqu'un des signataires doit s'absenter à une certaine date.

e) Avances recouvrables

Nous voudrions signaler que Air Tanzania nous a remboursé la somme de 181,50 \$ E.U. et que l'avance accordée à Melle B. Ling est en train d'être remboursée au taux normal étant donné qu'elle fait encore partie de notre personnel. Nous espérons que le Secrétariat Général et le Secrétariat Exécutif vont tous deux nous rembourser ce qu'ils nous doivent. Nous demandons, cependant, l'assistance du Secrétariat pour qu'elle récupère de notre part les avances accordées au Brigàdier Général M.C. Mulopa et à M. M.K. Simumba qui ont tous deux quitté l'Organisation. Nous espérons également que le Secrétariat nous aidera à normaliser les choses au cas où nous aurions des difficultés à recouvrer l'argent avancé à M. Mwachullah au moment de sa mutation de ce bureau.

f) Utilisation des bons d'achat locaux

Notre explication est conforme à celle de la Vérificatrice Externe. Mais étant donné que ces dettes restent impayées depuis longtemps et que cela ne nous honore pas lorsqu'il en est fait mention dans les Rapports de Vérification et Administratifs, nous demandons que ces sommes soient inscrites au compte des profits et pertes ou qu'elles soient remboursées par les personnes concernées avant le prochain rapport.

FONDS SPECIAL

3. a) Recette

Nous sommes reconnaissants à la Vérificatrice Externe pour son observation. Nous voudrions vous assurer que cela ne se répétera pas à l'avenir.

b) Avances recouvrables

Nous attendons toujours le remboursement de la somme de 14.291,13 \$ E.U., quant à la somme de 1.616,17 \$ E.U., nous avons appris que le Gouvernement Zaïrois l'avait payé à notre Bureau de Dares-Salaam affirme avoir transmis cet argent avec des subventions mais sans documents justificatifs. Il nous a été difficile d'ajuster et de justifier nos écritures sans ces documents.

CM/1225(XXXIX)
AMMEX VI.

Malheureusement, Dar-es-Salaam ne nous a pas encore fait parvenir lesdits documents jusqu'ici.

CONCLUSION

4. Nous sommes désolés de vous faire parvenir ces commentaires beaucoup plus tard qu'à l'accoutumée. Ce retard provient du fait que lorsque nous avons reçu le rapport, il ne nous avait pas été demandé de faire des commentaires comme cela se faisait auparavant. Nous espérons, cependant, que vous ne recevrez pas ces commentaires trop tard pour en faire bon usage.

Veuillez, agréer, l'expresssion de nos sentiments distingués.

V.B. BANDA Colonel Chargé de Liaison en Chef

c.c. : Secrétaire Exécutif
B.P. 1767
Dar-es-Salaam
TANZANIE.



DRGANIZATION OF AFRICAN UNITY Secretarist P. O. Hox 3243

ORGANIZATION DE L'UNI APRICAINE

Secretariet B. F. 3243:

. Addis Ababe of W. 544

CH/1225 (XXXIX) ANNEXE VIII

CONSEIL DES MINISTRES TREMPE NEUVIENE SESSION ORDINAIRE FEVRIER 1984 ADDIS ABEBA ETHIOPIE

> OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES DU BUREAU SOUS-REGIONAL - MAPUTO -DU COMITE DE COORDINATION POUR LA LIBERATION DE L'AFRIQUE EXERCICE FINANCIER CLOS AU 31 MAI 1983

OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES DU BUREAU SOUS-REGIONAL - MAPUTO DU COMPTE DE COORDINATION POUR LA LIBERATION DE L'AFRIQUE EXERCICE FINANCIER CLOS AU 31 MAI 1983

1. Solde de caisse au 31 Mai 1983

Comme l'a souligné le vérificateur externe, la différence de 161,87 dollars EU qui apparaît entre le compte en banque et le livre de caisse existe depuis 1978. Malgré toutes nos recherches, nous ne sommes pas arrivés à en trouver la trace. Nous acceptons par conséquent la recommandation du vérificateur externe tendant à annuler cette différence afin d'équilibrer les comptes du livre de caisse.

2. Assurance des locaux du Bureau

Le Bureau est en contact avec le Gouvernement de la République Populaire de Mozambique en vue d'obtenir le titre de propriété du bâtiment.

3. Assurance de la voiture officielle de Représentation

Le Bureau souscrit à la recommandation du vérificateur externe et est entrain de prendre toutes les dispositions pour contracter une police d'assurance plus intéressante.

4. Budget

Le Bureau afait de son mieux pour situer ses dépenses au titre de l'exercice 1982/83 dans les limites des crédits approuvés. Il y a cependant eu dépassement de crédits au titre de trois postes, s'élevant à 1.192,23 \$ EU. Comme l'a fait remarquer le vérificateur externe, une demande de virement avait été faite au Secrétariat Général en Décembre 1982, donc avant que le dépassement de crédits n'intervienne. Malheureusement, jusqu'à la date de vérification des comptes, aucune réponse n'avait été reçue du Secrétariat Général. Les dépenses totales y compris les engagements se chiffraient à 103.636,36 \$ EU, d'où une économie globale de 19.192,94 \$ EU.

5. Avances Recouvrables

Le Secrétariat Général a été informé de l'avance recouvrable de 1.710,05 \$ EU effectuée en son nom, et le Secrétariat Exécutif à Dar-es-Salaam a, lui aussi, été saisi de l'avance de 312,77 \$ EU faite en son nom, mais le Bureau n'a toujours pas été remboursé.

6. Contribution à la Caisse de Retraite

Toutes les contributions faites par le personnel à la Caisse de retraite ont été déposées à la American Insurance Company par DV 9/9 du Fonds Général 1983/84.

FONDS SPECIAL

7. Situation des Liquidités

Le vérificateur a constaté à juste titre qu'une somme de 125.601,00 TM apparaît depuis 1978 dans les relevés bancaires et qu'il n'a pas été possible de déterminer l'origine de cette irrégularité. Nous appuyons donc la recommandation du vérificateur de passer cette somme au compte des pertes et profits afin d'équilibrer le livre de caisse avec le solde en banque.

8. Recettes

Les crédits ouverts au Fonds Spécial s'élèvent à 240.000,00 \$ EU, mais le Bureau n'a reçu que la somme de 238.632,21 \$ EU et la différence n'a toujours pas été perçue.

9. Dépenses

Les dépenses totales au cours de l'année étaient de 249.101,88 \$ EU dont 228.094,90 \$ EU soit 91,57% sous forme d'assistance à l'ANC et seuls 8,43% représentant les autres dépenses, ce qui montre que le Bureau remplit son devoir d'assistance aux Mouvements de Libération.

10. <u>Véhicule</u>

Le Bureau accepte la recommandation du vérificateur et a dejà pris ses dispositions pour faire réparer la voiture.

CII/1225 (XXXIX) ANNEXE VIII Page 3

11. Avances recouvrables

La somme de 1.486,94 \$ EU, représentant les avances, a maintenant été recouvrée.

REMERCIEMENTS

Nous exprimons nos remerciements au Vérificateur externe pour toute la patience dont il a fait preuve pendant toute la période de vérification.



ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY Secretariat P. O. Box 3243

السكرقاريسه F117 -

ORGANIZATION DE L'UNITE عنك الرسنة الأنوية AFRICAINE Secretarist B. P. 3243:

. Addis Ababa & W.

CII/1225 (XXXIX) ANNEXE XIV

CONSEIL DES MINISTRES TRENTE NEUVIENE SESSION ORDINAIRE FEVRIER 1984 ADDIS ABEBA - ETHIOPIE

> DELEGATION PERMANENTE DE L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE AUPRES DE LA LIQUE DES ETATS ARABES

TUNIS

DELEGATION PER LANENTE DE L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE AUPRES DE LA LIGUE DES ETATS ARAEES TUNIS

N/Ref. : 9/DELP-OUA/COMP.

Tunis, le 17 Novembre 1983

Monsieur le DIRECTEUR du Département des Finances O.U.A. ADDIS-ABEBA

OBJET : Rapport 1982/83 Vérificateur Externo

Référence: V/Lettro N°244/SG/DF-83 . du 2/11/83

Monsieur le DIRECTEUR.

Le Rapport de Vérification des Comptes 1982/83 de la Délégation Permanente que vous avez bien voulu me communiquer par votre lettre sous référence, appelle de ma part, les commentaires suivants : -

- I. PAGE 4 Chapitre : RECOMMANDATION . . Paragraphes 4 et 5 :
- a) La dotation des services de la Comptabilité d'un coffre fort, figure bien dans nos projets prioritaires. Mais nous attendions encore les crédits que nous avions demandé au Siège pour parachever l'équipement de la Délégation Permanente qui est une nouvelle création. Ces crédits viennent seulement de nous être délégués (cf. Budget 1983/84 qui nous est parvenu le 5 Août 1983).
- b) La Comptabilité a pris bonne note de l'observation qui lui a été faite au sujet de la tenue d'un "brouillard" de caisse ou d'un registre pour les menues dépenses. Un livre journal de caisse sera ouvert pour combler la lacune.
- c) Des dispositions seront prises pour mottre en place le classement pour les bordereaux de recettes.

II. PAGE 5 - Chapitre : CONSTATATIONS

a) Paragraphe 1 : Nous nous en remettons à l'appel lancé par le Vérificateur Externe aux autorités compétentes " en vue de trouver une solution adéquate " au problème de la comptabilisation des pourboires qui sont de nos jours, des pratiques courantes et licites de la vie.

- b) Paragraphe 2 : Bonne note est prise des observations de Monsieur le Vérificateur Externe au sujet de l'imputation de la prime d'assurance de la voiture sur les budgets des deux Exercices sur lesquels elle s'étend.
- c) Paragraphe 3: Il faut signaler ici un lapsus calami. En effot, les frais médicaux incrimines ont été remboursés en Mai 1982 et non en Mai 1981. Ceci dit, la Comptabilité de la Délégation Permanente prend bonne note des remarques de Monsieur le Vérificateur Externe en ce qui concerne la matérialisation des engagements des dépenses pour soins médicaux par des bons de commande.

III. PAGE 6 - Chapitre : RECOMMANDATIONS

- a) Paragraphe 2 et 3: Nous avons déjà répondu aux observations faites par le Vérificateur Externe au sujet de la garde des fonds de la Caisse de lienues déponses, de l'absence du Régistre de Caisse et de la matérialisation des engagements pour toutes les dépenses (cf. paragraphes a et b page 1 et Paragrapho c page 2).
- b) <u>Paragraphe 4 et suivants</u>: Il faut signaler là aussi, un lapsus calami. En effet au Code 401 il s'agit <u>d'Entretien de Vóhicule</u> et non d'Entretien de locaux.

Pour en venir à la substance des observations de Monsieur le Vérificateur Externe, nous nous permettons de faire remarquer que les dépassements signalés résultent de l'insuffisance notoire des crédits alloués à la Délégation Permanente. En jetant un coup d'oeil sur le Budget 1982/83, on relève que bien que Secrétariat Exécutif de plein exercice comme Dar-es-Salaam, Genève, Lagos et New York, la Délégation Permanente de Tunis n'est même pas alignée sur les Bureaux sous-régionaux pour les crédits de fonctionnement. Même le Buréau de Libreville, le benjamin des représentations sous-régionales, et les antennes locales de Luanda, Lusaka et Maputo sont mieux lotis que la Délégation Permanente de Tunis.

A titre d'éxemple, signalons que pour l'entretien des véhicules, il a été délégué à la Délégation Permanente de Tunis en 1982/1983, une somme de 1.500 \$ EU alors que les Bureaux locaux de Luanda, Lusaka et Maputo en reçoivent respectivement 2.000, 3.000 et 3.000 \$ EU.

ï

Quant aux Secrétariats Exécutifs de Dar-es-Salaam, Genève, Lagos et Now-York, ils en reçoivent respectivement 10.400, 4.000, 15.000 et 10.000,00 ° EU.

La situation est la même pour tous les autres postes budgétaires.

IV. PAGE 7 - Chapitre : AVANCES RECOUVRABLES

Paragraphes 3 et suivants :

a) MCO Monsieur KABENGELE: Nous nous en remettons à la pertinente observation de Monsieur le Vérificateur Extérne, et estimons que le contentieux sera cette foisci liquidé définitivement comme le souhaite le rapport. Nous vous prions de trouver ci-joint, une photocopie de la lettre FF/35 du 7/12/81 du Directeur de l'Administration recouverte des annotations pertinentes à laquelle Monsieur le Vérificateur Externe fait référence dans son rapport.

b) MCO de Monsieur le Secrétaire Exécutif l'Ambassadeur M.B. KANTE :

Nous signalons ici qu'il s'agit des NCO au titre du "recrutement initial" de l'Intéressé qui ignorait à l'époque, la réglementation de l'OUA en la matière. L'Ambassadeur M.B. KANTE ne s'est donc pas préoccupé de récupérer les récepissés pour le transport de ses bagages étant donné que la législation nationale n'exige pas au MALI leur présentation, s'agissant d'un droit dans le sens plein du terme.

J'ajouterai que le Gouvernement du MALI a payé plus que l'OUA pour le démentgement de l'Ambassadeur M.B. KANTE et de sa famille car il s'agit pour lui d'un fonctionnaire qu'il a régulièrement détaché auprès de l'Organisation conformément aux lois de la Fonction Publique Malienne.

L'Ambassadeur I.E. KANTE a demandé à bénéficier de la compréhension du Comité Consultatif, comme Monsieur Sam Secrétaire Erécutif Adjoint en service à New York.

V. PAGE 7 - Chapitre : INVENTAIRE MATERIEL

a) Paragraphe 2 - Stock Boissons alcoolisés

Bonne note a été prise par la Comptabilité des observations de Monsieur le Vérificateur Externe.

CM/1225 (XXXIX) ANNEXE XIV Page 4

Des dispositions seront prises pour mettre en place une comptabilité - matière réglementaire pour les boissons, les fournitures de bureau, le mobilier et le matériel.

Veuillez agréer, Monsieur le DIRECTEUR, les assurances de ma considération distinguée et très fraternelle.

Le Chef de la Délégation Permanente

Ambassadeur Mamadou Boubacar Kante

Secrétaire Exécutif

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1984-02

Commentaires du Secrétariat sur le Rapport du Conseil des Vérificateurs Externes sur les Comptes du Secrétariat pour l'Exercice 1982/83

Organisation de l'Unité Africaine

Organisation de l'Unité Africaine

https://archives.au.int/handle/123456789/10281

Downloaded from African Union Common Repository